

Création d'un réseau de coopération régionale sur les espèces exotiques envahissantes dans l'océan Indien

CONSIDERANT que les îles de l'océan Indien abritent une biodiversité d'une importance exceptionnelle ;

CONSIDERANT EGALEMENT que cette richesse naturelle est une source de nombreux biens et services rendus et un atout pour le développement économique durable de ces territoires ;

RAPPELANT que les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale, en particulier dans les îles ;

SOULIGNANT que les territoires insulaires du Sud-Ouest de l'océan Indien sont particulièrement exposés à ce phénomène, et que les espèces exotiques envahissantes y engendrent des dégâts écologiques importants, pouvant s'accompagner d'impacts négatifs pour les activités socio-économiques (agriculture, pêche, tourisme...) et la santé humaine ;

CONSTATANT que de nombreuses actions sont engagées dans ces territoires pour limiter l'introduction de nouvelles espèces exotiques, contrôler leur propagation et éradiquer les plus envahissantes d'entre elles ;

NOTANT CEPENDANT le manque d'outils de coordination et l'insuffisance des échanges, de la communication et des synergies entre les nombreux acteurs mobilisés dans les différents territoires du Sud-Ouest de l'océan Indien, et le besoin de protocoles et d'outils mutualisés d'identification, de détection précoce, de lutte et de gestion ;

CONSIDÉRANT que la coopération régionale est un enjeu déterminant pour répondre au défi des invasions biologiques, et que la circulation, l'échange et la mutualisation des informations et des moyens permettent une prévention plus efficace, une détection plus rapide et l'amélioration des méthodes de lutte et de gestion ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un réseau technique de coopération régionale sur les espèces exotiques envahissantes est une priorité et une action urgente à mettre en œuvre dans la région Sud-Ouest de l'océan Indien ;

Les participants réunis à Mayotte du 23 au 26 janvier 2012, pour l'atelier de travail organisé par le Comité français de l'UICN sur les espèces exotiques envahissantes dans le Sud-Ouest de l'océan Indien :

DEMANDENT aux Etats et territoires de la région du Sud-Ouest de l'océan Indien d'appuyer le développement et la mise en œuvre d'un réseau technique de coopération régionale pour faciliter la diffusion et le partage d'informations et d'expériences assurant la prévention, la lutte et la gestion des espèces exotiques envahissantes dans tous les milieux ;

SOLLICITENT l'appui de la Commission de l'Océan Indien, dans le cadre de ses programmes et activités et dans la mesure des moyens disponibles, pour la mise en œuvre d'un réseau technique sur les espèces exotiques envahissantes qui mobilisera tous les acteurs concernés par cette problématique.